

## AVIS AUX OPERATEURS

Chers Partenaires,

Dans le cadre de l'interopérabilité entre la plateforme APCS et le système des Douanes ALCES, et conformément aux décisions arrêtées par les pouvoirs publics, il est impératif de respecter l'ordre de traitement ci-après, afin d'éviter tout blocage des connaissements (BL), notamment l'apparition du message : « **Il existe une demande pour ce BL** » lors de la création des demandes d'inspection DCW.

À cet effet, il est demandé de procéder comme suit :

- Introduire en premier lieu les demandes d'inspection (visite) sur la plateforme APCS.
- Procéder ensuite à leur enregistrement dans le système ALCES.

Il est à noter que toute demande introduite en dehors de cet ordre entraînera automatiquement le blocage du BL concerné.

De ce fait, nous informons l'ensemble des opérateurs qu'à compter du **30/04/2026** aucun BL ne sera débloqué pour les utilisateurs récidivistes ne respectant pas cet ordre de traitement.

Nous comptons sur la diligence de l'ensemble des transitaires pour l'application rigoureuse et le strict respect de ces dispositions afin d'assurer la fluidité de toutes les opérations.

تيفوتحي تيمان  
مدير المديرية التجارية بالنيابة

مساعد المدير العام  
مكتب الإعلام الآلي  
شكري تومي